Informations du fabricant

conformément au règlement (UE) 2016/425, annexe II, point 1.4. (référence de publication dans le JO de l'Union européenne)

À lire attentivement avant utilisation ! En cas de transmission de l'équipement de protection individuelle (EPI) à un autre utilisateur, vous êtes tenu de joindre la présente brochure d'information ou de la remettre à son destinataire. Dans ce but, la reproduction de la présente brochure n'est soumise à aucune restriction.

Organisme notifié responsable de la réalisation de l'examen de type:

- Intertek, ITS Testing Services Ltd., Centre Court, Meridian Business Park, Leicester, LE19 1WD, United Kingdom (n° de référence: 0362)

Déclaration de conformité

CE Ces chaussures de sécurité constituent un équipement de protection individuelle (EPI). Le marquage CE certifie que le produit répond aux exigences du règlement (UE) 2016/425.

A. Marquage sur les chaussures de sécurité:

Le marquage des chaussures peut être de différents types (face intérieure de la tige estampillée ou étiquette textile piquée) et comporte par exemple les informations suivantes:
marque, pointure, numéro de référence et année de publication de la norme/catégorie de protection offerte, numéro du modèle, symbole d'usine avec date de fabrication (mois/année), organisme de contrôle et numéro de série, sigle CE, nom et adresse complète du fabricant

teXXor®	la marque
42 EUR 8 UK	pointure (exemple)
EN ISO 20345:2011 S1 SRC	le numéro et l'année de publication de la norme/catégorie de protection offerte
6113	référence article
	date de fabrication mois/année: 00/0000
0362 ON2151396	organisme de contrôle et numéro de série (exemple)
CE	marquage CE

B. Explication et référence des normes européennes dont les exigences sont respectées par ces chaussures de sécurité:

Référence de publication des normes: Journal officiel de l'Union européenne. À commander auprès de Beuth Verlag GmbH, 10787 Berlin, Allemagne. www.beuth.de

EN ISO 20345:2011 - Exigences fondamentales relatives aux chaussures de sécurité conçues comme équipement de protection individuelle

EN ISO 20344:2011 - Méthodes de contrôle pour les chaussures conçues comme équipement de protection individuelle

Signification des catégories (niveaux de performance):

Catégories	Exigences	de plus
SB	conformité aux exigences fondamentales relatives aux chaussures de sécurité	
S1	comme SB	talon fermé, propriétés antistatiques, capacité d'absorption d'énergie dans la zone du talon, résistance aux hydrocarbures
S1P	comme S1	résistance à la perforation
S2	comme S1	pénétration et absorption d'eau
S3	comme S2	résistance à la perforation, semelle profilée

Exigences additionnelles et symboles de marquage correspondants:

P:	résistance à la perforation
C:	chaussures électroconductrices
A:	chaussures antistatiques
HI:	isolation du semelage contre la chaleur
CI:	isolation du semelage contre le froid
E:	capacité d'absorption d'énergie dans la zone du talon
WR:	résistance à l'eau
M:	protection du métatarse
AN:	protection de la cheville
WRU:	pénétration et absorption d'eau (de la tige)
CR:	résistance à la coupure
FO:	résistance aux hydrocarbures
HRO:	résistance de la semelle de marche à la chaleur (contact direct)

Marquage concernant la résistance au glissement:

SRA:	résistance au glissement sur des carreaux céramiques recouverts d'un lubrifiant de laurylsulfate de sodium
SRB:	résistance au glissement sur un sol en acier recouvert de glycérine
SRC:	les deux configurations décrites ci-dessus (SRA + SRB = SRC)

Ces chaussures réduisent le risque de glissement dans une certaine mesure, mais ne l'excluent pas totalement. Il convient de faire preuve de davantage de prudence dans des environnements extrêmement glissants.

Information importante complémentaire à la notice d'utilisation:

La résistance de ces chaussures à la perforation a été mesurée en laboratoire au moyen d'un clou épointé de 4,5 mm de diamètre et de l'application d'une force de 1100 N. L'application d'une plus grande force ou l'impact de clous de plus petit diamètre augmente le risque de perforation. Dans ces cas de figure, il convient de prendre des mesures de sécurité supplémentaires. Actuellement, il existe deux types fondamentaux d'inserts anti-perforation pour des chaussures de sécurité : ceux en métal et ceux en matériaux non métalliques. Ces deux types satisfont aux exigences minimales de la norme anti-perforation indiquée sur les chaussures. Chacun de ces deux types présente toutefois des avantages et des inconvénients, par exemple:

- Le métal: quelle que soit la qualité intrinsèque (diamètre, géométrie et tranchant) de l'objet causant l'accident, le métal sera moins déformé que les matériaux non-métalliques. Pour des raisons techniques de fabrication, il n'est toutefois pas possible de protéger toute la zone inférieure de la chaussure avec du métal.
- Non-métal: peut être plus léger et plus flexible. Les autres matériaux permettent de protéger une plus grande partie de la chaussure que le métal. La résistance à la perforation diffère en fonction de la qualité intrinsèque (diamètre, géométrie et tranchant) de l'objet causant l'accident.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la résistance à la perforation des inserts de vos chaussures, veuillez vous adresser au fabricant ou au vendeur indiqué dans la présente notice.

C. Usage prévu, domaines d'application et évaluation des risques:

Ces chaussures de sécurité garantissent un grand confort et une très grande robustesse tout en protégeant contre les chutes par glissade. Elles sont d'usage universel, par ex. dans les secteurs de l'industrie, des métiers les plus divers (artisans), en milieux de travail intérieurs et extérieurs.

Ces chaussures de sécurité répondent aux normes techniques indiquées. Étant donné que les conditions effectives d'utilisation ne peuvent pas être simulées, la question de savoir si les chaussures de sécurité conviennent ou non à l'utilisation prévue relève uniquement de leur utilisateur.
Le fabricant n'est pas responsable en cas d'utilisation impropre du produit. Avant toute utilisation, il est donc conseillé d'évaluer le risque résiduel afin de déterminer si ces chaussures de sécurité conviennent à l'usage prévu. Veuillez tenir compte des pictogrammes et des niveaux de performance imprimés.

Mesures de précaution pendant l'utilisation:

1. Contrôles à effectuer par le porteur de l'EPI avant l'utilisation:

Ces chaussures n'ont un effet protecteur suffisant que si elles ne sont pas endommagées et si les semelles présentent un profil encore suffisant. Pour le contrôle des propriétés antistatiques, se reporter au point Chaussures antistatiques.

2. Adaptation, manière d'enfiler et d'enlever les chaussures:

Ces chaussures ne produisent leur effet protecteur optimal que si elles ont été choisies à la bonne pointure de leur porteur et si elles tiennent fermement au pied une fois le système de fermeture (lacets, bandes autoagrippantes etc.) utilisé. Pour enfiler et enlever les chaussures, il faut désolidariser les fermetures afin d'éviter tout endommagement des chaussures.

3. Utilisation:

Les chaussures présentent certaines caractéristiques spécifiques visant à protéger leur porteur de blessures pouvant survenir lors d'accidents. Les chaussures de sécurité sont dotées d'un embout de protection dont l'action protectrice contre les chocs mécaniques a été testée sous l'effet d'un impact d'au moins 200 joules et d'une charge de compression d'au moins 15 kN. Il est impératif de respecter les conseils figurant dans la présente brochure pour conserver l'effet protecteur optimal de ces chaussures lors de leur port.

4. Limites d'utilisation:

Résistance à la chaleur (température de contact maximale de courte durée) des différentes semelles de marche : Chaussures à semelle PU double densité et semelle PU/TPU : 130 °C
Chaussures à semelle intermédiaire en PU et semelle de marche en caoutchouc : 200 °C
Chaussures à semelle en nitrile : 250 °C
Des substances chimiques agressives comme des acides ou des alcalins forts peuvent attaquer les matières dont sont constituées la tige et la semelle. Il peut être nécessaire de déterminer au cas par cas si les chaussures sont aptes à l'usage prévu.

D. Nettoyage, entretien et désinfection:

Les cuirs que nous mettons en œuvre sont des produits naturels présentant diverses caractéristiques spécifiques. Il peut être par exemple extensible, indéformable, respirant, et il peut se caractériser par une grande aptitude à absorber et à rejeter l'humidité (ceci est également valable pour toutes les microfibres). Un bon entretien des chaussures est fondamental pour la conservation de ces caractéristiques spécifiques. Nettoyez vos chaussures à intervalles réguliers et utilisez des produits de nettoyage de qualité supérieure. N'utilisez jamais des détergents caustiques ou corrosifs. Du cirage normal, de bonne qualité, convient à l'entretien de nos chaussures.
Pour les chaussures fortement en contact avec l'humidité, nous recommandons d'utiliser un imperméabilisant en aérosol contenant des huiles minérales fluorées. Lorsqu'elles sont mouillées, il convient de faire sécher les chaussures lentement, dans un endroit bien aéré. Il est formellement déconseillé de faire sécher les chaussures rapidement près d'une source de chaleur, car le cuir se durcirait et se fissurerait. Les méthodes consistant à bourrer les chaussures de papier et à utiliser des embauchoirs ont fait leurs preuves. Si possible, il est conseillé de porter deux paires de chaussures en alternance pour qu'elles aient le temps de bien sécher.
Pour l'entretien du nubuck et du cuir velours, il convient de tenir compte des points suivants :
Éliminer les salissures grossières à l'aide d'une brosse. Un chiffon humide convient pour éliminer les saletés non incrustées. Nous recommandons d'utiliser un imperméabilisant en aérosol de qualité supérieure pour ces chaussures. Il est aussi possible d'utiliser du cirage, mais le nubuck ou le cuir velours perdront alors leur surface veloutée.

E. Stockage et vieillissement:

Il convient de ranger les chaussures au sec, dans leur carton et à un taux d'humidité de l'air moyen. Ne rangez jamais les chaussures sous des objets lourds ni au contact d'objets pointus.
Il n'est pas possible de prévoir en toute certitude quelle sera la durée de vie des chaussures étant donné qu'elle dépend de nombreux facteurs (humidité, température etc.).
Pour les chaussures fabriquées en cuir/microfibre et dotées d'une semelle en PU, TPU ou caoutchouc, la durée de conservation maximale prévisible est de deux ans si les chaussures sont utilisées dans des conditions environnementales normales et de manière appropriée. Ces indications s'appliquent à des chaussures neuves et emballées qui sont stockées dans des conditions contrôlées, c'est-à-dire sans variations de température ni humidité relative excessives. La durée maximale d'utilisation dépend fortement des conditions d'utilisation et du soin apporté aux chaussures. En cas d'utilisation dans des conditions normales, il convient de remplacer les chaussures au plus tard au bout d'un an. Veuillez tenir compte du point 1 (contrôles à effectuer par le porteur de l'EPI avant l'utilisation).

F. Mise au rebut:

Les chaussures de sécurité peuvent être souillées par des substances polluantes ou dangereuses dans le cadre de leur utilisation. Il convient de procéder à leur mise au rebut dans le respect des normes juridiques locales applicables.

G. Risques sanitaires:

Aucune allergie qui serait causée dans le cadre d'une utilisation conforme des chaussures de sécurité n'est connue à ce jour. Si une réaction allergique devait malgré tout se produire, il conviendrait de consulter un médecin ou un dermatologue.

Avertissements:

Si elles sont endommagées, les chaussures n'offrent plus la protection optimale et il convient donc de les remplacer dans les plus brefs délais. Ne portez jamais des chaussures de sécurité si vous savez qu'elles sont endommagées. Si vous deviez avoir des doutes sur le degré de l'endommagement, adressez-vous à votre revendeur avant de porter les chaussures. Ne portez jamais les chaussures sans chaussettes. Toute modification ultérieure des chaussures par des tiers est irrecevable. La modification des chaussures peut entraîner l'annulation de l'agrément de type. En cas de violation de ces règles (aussi dans le contexte d'une éventuelle atteinte à notre image de marque), nous intenterons une action en justice.

Chaussures antistatiques:

Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de réduire l'accumulation des charges électrostatiques en les dissipant de manière à exclure le risque d'inflammation par étincelle, par ex. de substances ou vapeurs inflammables, ou lorsque le risque d'une décharge électrique par un appareil électrique ou certains éléments sous tension n'est pas totalement exclu.
Il convient toutefois de faire remarquer que des chaussures antistatiques ne sauraient garantir une protection efficace contre un choc électrique, étant donné qu'elles ne constituent qu'une résistance de contact entre le sol et le pied. Dans les cas où le risque d'un choc électrique ne peut pas être totalement exclu, d'autres mesures s'imposent pour prévenir ce risque. Ce type de mesures et les contrôles indiqués ci-après devraient faire partie du programme de routine effectué aux fins de prévention des accidents du travail. L'expérience a montré que, pour remplir les objectifs antistatiques, le parcours de décharge à travers un produit doit avoir une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ a été définie comme limite inférieure de la résistance d'un produit neuf, afin d'assurer une certaine protection contre les décharges électriques dangereuses ou contre les incendies, si un appareil électrique présente des défauts lorsqu'il fonctionne jusqu'à une tension de 250 V.

Les utilisateurs doivent toutefois être informés que la protection fournie par les chaussures pourrait être insuffisante dans certaines conditions et que le recours à d’autres mesures de protection est toujours nécessaire. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être altérée de manière significative par la flexion, la contamination ou l’humidité. Ces chaussures ne remplissent pas leur fonction si elles sont portées dans des environnements humides. Par conséquent, il est indispensable de s’assurer que le produit est en mesure de remplir sa fonction de dissipation des décharges électrostatiques et de fournir une certaine protection pendant toute sa durée de vie. Il est donc recommandé à l'utilisateur d’effectuer un essai de résistance électrique sur place et de répéter cet essai à intervalles réguliers peu espacés. Les chaussures de la classification I peuvent absorber l'humidité en cas de port prolongé et devenir conductrices dans des conditions d'utilisation humides et mouillées. Si les chaussures sont utilisées dans des conditions induisant la contamination du matériau constituant la semelle, l’utilisateur devrait systématiquement vérifier les propriétés électriques de ses chaussures avant d’entrer dans une zone à risque. Dans les zones d’utilisation des chaussures antistatiques, la résistance du sol devrait être suffisante pour ne pas annuler la protection fournie par les chaussures. Pendant l’utilisation, aucun élément isolant ne doit être intercalé entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l’utilisateur. Si une semelle devait être intercalée entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur, il conviendrait de contrôler les propriétés électriques de la liaison chaussure/nouvelle semelle.

Semelles amovibles:

Les chaussures de sécurité livrées dès l'origine avec une semelle amovible ont été testées avec celle-ci et satisfont, en l'état, aux exigences de la norme respectivement applicable. En cas de remplacement de la semelle amovible, les chaussures ne conserveront leurs caractéristiques de protection certifiées que si les semelles amovibles sont remplacées par un modèle comparable, de même type et en provenance du fabricant des chaussures. Si les chaussures de sécurité doivent être modifiées à des fins orthopédiques, elles ne peuvent l'être qu'au moyen de semelles orthopédiques et matériel d'orthèse homologués par le fabricant. En matière de modifications orthopédiques, il convient de respecter les instructions de fabrication du fabricant.

Attention : en cas de mise en place de semelles amovibles de type différent, les chaussures de sécurité pourraient ne plus répondre aux exigences de la norme respective. Cette modification peut porter atteinte aux caractéristiques de protection.

Nom et adresse du fabricant:

BIG Arbeitsschutz GmbH, Königsberger Str. 6, 21244 Buchholz/Nordheide, Allemagne

La déclaration de conformité intégrale ainsi que la fiche technique sont disponibles à l’adresse suivante:

www.big-arbeitsschutz.de